

MAIRIE DE BAX

31310 BAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 Février 2002

OBJET : Modification du périmètre du Syndicat Mixte pour l'Étude et la Protection de l'Environnement en Haute-Garonne

L'an deux mille deux et le premier février à vingt et une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, ROSELLO José, SEPOLD Alex, DISCAZEAUX Philippe, HANNINGER Ursula, GATZLER Catherine, COT Mélanie, LOPEZ Manuel, AMESTOY Pierre.

Monsieur LOPEZ Manuel a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire indique que 24 communes de Haute Garonne (ANAN, AURIBAIL, AUZAS, CAMBIAC, CIERP GAUD, CUGURON, FRANCON, LANDORTHE, LE FALGA, LEVIGNAC, MELLES, MERVILLA, MONTRABE, NOGARET, PRESERVILLE, RIEUMAJOU, SAINT HILAIRE, SAINT JEAN L'HERM, SAINT JULIA, SAINT PIERRE, SEILH, TARABEL, VALLESVILLES, VENDINE) ont demandé leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement et que la commune de SAINT FRAJOU a demandé son retrait.

Cette modification du périmètre du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement a été approuvée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement le 26/11/2001. Il convient en vertu de l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales, que chaque commune membre se prononce sur l'admission et le retrait des communes sus indiquées.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ADOpte à l'unanimité l'adhésion des 24 communes au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement en Haute-Garonne

ADOpte à l'unanimité le retrait de la commune de SAINT FRAJOU du SME.

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

La présente délibération
certifiée exécutoire a été
publiée et transmise au
Représentant de l'État le 07/02/2002

P. BEDEL